

COMMUNICATION

IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A L'ÉLABORATION DES POLITIQUES CULTURELLES

**REGARDS CROISÉS DEPUIS LE
CAMEROUN ET LE MALI**

Annie Josée NGO NJOCK et Mohamed DIAKITE

INTRODUCTION

Dans le cadre de cette communication, sur l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques culturelles, nous savons entrepris une démarche parallèle à travers :

1. un mini questionnaire à l'endroit de certains acteurs culturels (Cameroun)
2. la rencontre de certaines autorités (Mali)
3. la consultation systématique de la documentation existante à ce sujet

Cette démarche permet de :

- d'avoir les avis des différents protagonistes sur cette question;
- de faire l'écart entre le discours tenu et la réalité des actions.

LES QUESTIONS

- 1. La société civile est-elle impliquée à l'élaboration de la politique culturelle nationale ?**
- 2. Quelles ont été leurs propositions ?**
- 3. Ces propositions ont-elles été prises en compte ?**
- 4. Quelles sont les mesures prises par la société civile pour garantir la réelle prise en compte de leurs propositions ?**

I - VUE DEPUIS LE MALI

Question 1 : La société civile est-elle impliquée à l'élaboration de la politique culturelle nationale ?

Pour répondre à cette question nous pouvons dire oui comme nous l'a confirmé messieurs Kouréchi (chef de cabinet du ministère de la culture du Mali) et Dagnoko Directeur National de l'action culturelle).

Pour répondre oui à cette question, nous nous sommes aussi référés au document cadre qui définit la politique culturelle du Mali.

Dans ce document appelé ***Document cadre de politique culturelle*** (version finale 8 avril 2011), les premiers paragraphes définissent sa démarche, la prise en compte des secteurs culturels

Extrait du document :

INTRODUCTION

L'élaboration d'une politique culturelle efficace se heurte souvent à deux écueils : une approche restrictive du sujet, concentrée sur le rôle du Ministère de la Culture, et une définition trop vague des stratégies de mise en œuvre. Afin d'éviter ces écueils, le Ministère de la Culture du Mali a décidé d'élaborer deux documents complémentaires.

- Le premier document est **un document-cadre de politique culturelle** qui décrit les grandes lignes du contexte, détermine les orientations de la politique, définit ses objectifs et les résultats attendus et pose les bases de la mise en œuvre. Ce document s'adresse à toutes les parties concernées par le développement culturel du Mali : le Ministère de la Culture et les autres institutions publiques, les acteurs culturels non étatiques et les autres forces vives de la société civile et du secteur privé, la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers. Le document-cadre n'a pas de durée prédéterminée. Il sera actualisé quand l'évolution du contexte le justifiera.
- Le deuxième document est **un plan opérationnel pluriannuel**. Ce plan sera établi sur une base quinquennale, le premier couvrant la période du 3^{ème} Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2012-2017). Fondé sur un état des lieux circonstancié, il déterminera les actions prioritaires qui devront être menées pour atteindre les résultats et objectifs fixés par le document-cadre. Il précisera aussi leurs coûts prévisionnels et leur calendrier d'exécution. Comme le document-cadre, le plan opérationnel s'adressera à toutes les parties prenantes.

Le Ministère de la Culture a opté pour l'approche la plus participative possible. Dans cet esprit, l'élaboration du document-cadre a puisé à quatre sources :

- des sources documentaires, en particulier : l'arsenal légal et réglementaire existant au Mali ; les conventions internationales et les études réalisées par des organisations internationales dont le Mali est membre; les études sectorielles et sous sectorielles réalisées dans le pays ces dernières années ; les documents d'analyse et d'orientation élaborés par le Ministère de la Culture ; les budgets-programmes des différents départements ministériels ; **et les contributions apportées par des organisations de la société civile culturelle telles qu'Acte Sept et le réseau Kya ;**
- **des enquêtes auprès des acteurs culturels, des collectivités locales et d'autres parties concernées, suivies par des ateliers dans les régions et dans le district de Bamako, afin de réunir des données actualisées sur la situation du secteur culturel et les priorités de ses acteurs ;**
- des entretiens avec des responsables du Ministère de la Culture et plusieurs autres départements ;
- des entretiens avec des acteurs culturels réputés pour leur expertise.

La première version du document-cadre a été soumise les 1^{er} et 2 août 2011 à un groupe constitué de représentants de l'administration publique et d'acteurs culturels indépendants choisis pour leur représentativité et leur expertise. Leurs observations ont conduit à de nombreux amendements.

- La version amendée a ensuite fait l'objet d'une consultation publique. Toutes les parties intéressées ont été invitées à prendre connaissance du document et à communiquer leurs observations par écrit. La prise en compte de celles-ci a à nouveau justifié un certain nombre d'amendements. Enfin, cette 3^{ème} version a été soumise à un atelier de validation qui a réuni des représentants des diverses parties concernées, étatiques comme non étatiques, le 20 octobre 2011.
- Le plan stratégique sera lui aussi élaboré de façon participative, en collaboration avec les représentants des diverses institutions publiques concernées et avec des acteurs indépendants spécialistes des divers domaines culturels ou de thèmes particuliers.
- Une fois adoptés par le Gouvernement, ces deux documents constitueront le cadre de référence dans lequel toutes les parties seront invitées à inscrire leurs efforts pour contribuer au développement culturel du Mali. Ils serviront de base pour l'élaboration des **plans d'actions** nécessaires à la mise en œuvre, en particulier le plan d'actions du Ministère de la Culture et ceux des autres institutions publiques invitées à développer leurs efforts en faveur du développement culturel.

- **Mais aussi au chapitre 7 du document, on peut voir au point :**

VII.4.2 Cadre de Concertation Multi-Parties

La mise en place d'un cadre de concertation est une condition nécessaire pour assurer l'appropriation de la politique culturelle par toutes les parties concernées, le renforcement de leurs compétences culturelles, la circulation de l'information, l'émulation et la complémentarité des actions. présidé par le Ministre de la Culture, le cadre de concertation sur la politique culturelle du Mali réunira principalement :

- les responsables de programmes et les directeurs régionaux du Ministère de la Culture ;
- les responsables désignés pour les affaires culturelles au sein de chacun des autres départements ministériels concernés ;
- les responsables de la culture au sein des autres institutions de l'Etat, en particulier la Présidence, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique, Social et Culturel et le Haut Conseil des Collectivités ;
- des représentants des collectivités locales tels que l'Association des Maires du Mali ;
- des représentants du secteur culturel désignés par leurs pairs en fonction de leur expertise et de leur capacité de représenter les principales composantes et sensibilités du secteur ;
- des représentants des autres forces vives de la société civile et du secteur privé tels que le Forum des OSC et la Fédération du Patronat.

Ce cadre de concertation se réunira régulièrement (minimum quatre fois par an) pour examiner l'avancement de la réalisation du plan opérationnel et faciliter la coordination des actions. Il sera ouvert aux partenaires techniques et financiers.

Il faut retenir qu'il y a des rencontres périodiques entre le ministère de la culture. Le Mali à l'instar de tous les pays de l'UEMOA (Union Monétaire Ouest Africain) à des engagements internationaux qui obligent la participation des acteurs culturels à la mise en place de sa politique culturelle, étape obligatoire à son adoption.

Question 2 : Quelles ont été leurs propositions ?

Il est difficile de dire exactement quelles sont les propositions faites par la société civile.

Mais à la lecture du document final du cadre de la politique culturelle du Mali, il est clair que le rapport final indique la prise en compte des études et conclusions des différentes propositions issus de la société civile.

En nous référents au document Cadre de la politique culturelle dans son annexe :

ANNEXE 1 : PRINCIPALES SOURCES DOCUMENTAIRES

A) Rapports d'ateliers

- Rapports des ateliers relatifs à l'état des lieux du secteur culturel dans les régions et dans le district de Bamako, PADESC, mars-mai 2011.
- La contribution du réseau KYA (regroupant les entreprises culturelles privées et associatives qui sont actuellement les plus actives du Mali à l'élaboration de la Politique Culturelle du Mali. Avril 2011.
- Compte-rendu du séminaire prospectif pour le développement des arts et de la Culture au Mali, organisé par le réseau KYA à Ségou, 12 octobre 2010.

B) Documents relatifs à la politique culturelle, sa programmation et son administration.

- Projet de politique culturelle du Mali. Documents provisoires établis par le Comité de Réflexion du Ministère de la Culture, août 2010 et avril 2011.
- Rapport sur le renforcement des capacités des agents du ministère de la culture, établi par Youba Bathily dans le cadre du PADESC, janvier 2011. Budget-programmes 2010 et 2011.
- Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Ministère de la Culture 2010-2012.
- La culture comme composante essentielle et facteur du développement durable. Une stratégie pour la structuration de la politique culturelle nationale au Mali. Rapport rédigé par Moussa Sow, octobre 2009.
- Document de référence pour une politique culturelle nationale du Mali. Document établi par Marcel Diouf, juin 2009.
- Annuaires de statistiques 2008 et 2009 des départements de la culture et de la jeunesse et des sports.
- Etude sur l'audit organisationnel des services publics (administrations centrales et déconcentrées). Volume II : Ministère de la Culture. Commissariat au Développement Institutionnel, août 2007.
- Stratégie de dynamisation des entreprises culturelles à travers la création et le fonctionnement de l'Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles. Ministère de la Culture, 2007.
- Plan d'action 2005-2007, issu de l'atelier de programmation des activités 2005-2009 du Ministère de la Culture, Sélingué 21-24 mai 2004.
- Cadre de référence de politique culturelle. Etude réalisée pour le Ministère de la Culture par Ismaila Samba Traoré, 2005.
- Les projets prioritaires du secteur de la culture. Ministère de la Culture, mars 2004.
- Les grandes orientations de la politique culturelle définies par le département de la culture. Ministère de la Culture, novembre 2002.
- Plan d'action 2000-2002 du Ministère de la Culture.
- Patrimoine culturel et créativité. Document issu du Toguna I, Djenné, mai 1998.
- Maaya, la culture et le tourisme au service du développement social et humain durable. Document issu de la Consultation Nationale organisée par le Ministère de la Culture et du Tourisme, novembre 1997.

C) Etudes sectorielles et thématiques

- Projet AFLAM et chaîne du livre au Mali. Rapport de Fatogoma Diakité, 2010.
- Guide des artistes plasticiens du Mali. Acte Sept, 2010.
- Festivals touristiques et expressions identitaires au Mali. Anne Doquet, Revue Africultures, 2009.
- Le patrimoine culturel de Tombouctou, enjeux et perspectives. Ali Ould Sidi, 2008.
- Etude de faisabilité du programme de coopération culturelle entre l'UE et le Mali pour le 10^{ème} FED, incluant une étude de l'Economie de la Culture et une étude sur les infrastructures et les circuits de diffusion de la culture au Mali. Rapports établis dans le cadre de la coopération culturelle UE-Mali par Patricio Jeretic, Laurent Heau et Lassana Cissé, janvier 2008.
- Prendre sa place dans le territoire. Lieux de mémoire et espaces de sociabilité pour le Mali. Actes des Rencontres d'Acte Sept (Maison mère de la coalition malienne. Adama traoré Président et aussi abrite le siège de la Coalition), Bamako 5-9 mars 2007.
- Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la CE au secteur de la culture au Mali. Rapport établi par Laurent Héau, Gian Giuseppe Simeone et Alioune Ifra Ndiaye, juin 2006.
- Stratégies de création de politiques culturelles. Actes des Rencontres d'Acte Sept, Bamako, juillet 2005.
- Guide de la Banque Culturelle, par Daouda Keita, février 2005.
- Carte culturelle du Mali. Esquisse d'un inventaire du patrimoine culturel national. Ministère de la Culture, 2005.
- Carte culturelle des fêtes et festivals organisés au Mali. Ministère de la Culture, 2005.
- Rapport Patrimoine et décentralisation, janvier 2004.
- Politiques Culturelles et Décentralisation. Actes des Rencontres d'Acte Sept, Bamako, novembre 2003.
- Profil de système culturel national : le cas du Mali. Réalisé par N'Tji Idriss Mariko et Youssouf Sogoba pour le Ministère de la Culture et l'UNESCO, novembre 2001.
- Répertoire des associations et GIE culturels au Mali. Ministère de la Culture, 2001.
- Etats généraux du cinéma malien, 2001.
- Evaluation du Commerce de l'audiovisuel à travers la musique au Mali. Réalisée par Moussa Diakite pour la CNUCED, 2000.

Question 3 : Ces propositions ont-elles été prises en compte ?

Au regard du document cadre de la politique culturelle du Mali nous pouvons dire oui.

Question 4 : Quelles sont les mesures prises par la société civile pour garantir la réelle prise en compte de leurs propositions ?

A niveau du mali, des rencontres périodiques ont lieu entre les acteurs culturels et le ministère.

Mais il est aussi vrai que certains acteurs sont plus impliqués que d'autres créant des frustrations donnant l'impression de mise à l'écart.

Nous même acteur de la société civile, essayons d'interpeller le gouvernement sur certains sujets et favorisons la concertation pour la prise en compte de nos préoccupations.

- **Vue du Cameroun (Résultat de l'enquête auprès des acteurs culturels)**
- **Réponse à Question a)**
- **Oui la société civile camerounaise a été impliquée à l'élaboration de la politique culturelle nationale, voir les dates et activités en vert dans le tableau « Chronologie de la politique culturelle au Cameroun »**
- **Réponse à Question b) :**
- **Les propositions issues de la société civile**
- **Subvention des activités et projets culturels**
- **Cartographie de la culture**
- **Statistiques culturelles**
- **Organisation des acteurs par secteurs d'activités**
-
- **Réponse à Question c) :**
- **Lois et décrets d'application (droits d'auteur et droits voisins, patrimoine, spectacle vivant, cinéma, ...)**
- **Compte d'affectation spécial : 1 milliard par an pour soutenir les acteurs**
- **Réponse à Question d) :**
- **N'ayant pas de réel pouvoir de décision, étant que force de proposition, ceux-ci s'impliquent, portent des initiatives, événements artistiques et culturels, et proposent parfois leurs services en tant qu'experts au Ministère des arts et de la culture. Seulement l'impression générale des choses qui n'avancent pas, reste toujours.**
- **Vue du Mali (Résultat de l'enquête auprès du Ministère de la Culture)**

II - VUE DEPUIS LE CAMEROUN

Nous avons choisi de nous adresser à un certain nombre d'acteurs culturels notamment Luc Yatchokeu (*Le Kolatier*), Michel Ndoh, Hans Mbong (Festival Couleurs Urbaines),

L'un des critères essentiels nous ayant guidé sur le choix de certains plus que d'autres : **l'expérience (années 90)**

Outils utilisés : rencontres physiques et téléphone

Après consultation de la documentation existante, nous avons élaboré une chronologie de l'élaboration de la politique culturelle du Cameroun.

Question 1 : La société civile est-elle impliquée à l'élaboration de la politique culturelle nationale ?

Réponse : Certains acteurs ont été impliqués à l'élaboration de la politique culturelle nationale, d'autres pas.

Cela s'est fait à travers précisément :

- 01 séminaire sur l'élaboration de la politique culturelle nationale organisé par le ministère des arts et de la culture (2009);
- 02 assises pilotées pour les premières (2008) par le Service Culturel de l'Ambassade de France au Cameroun et pour les deuxièmes par la Fondation Paul Ango Ela (2016).

Question 2 : Les propositions

Les propositions issues de la société civile portent sur différents aspects :

- L'offre de formation et la professionnalisation des acteurs
- Les infrastructures culturelles
- Allocation de ressources financières conséquentes aux acteurs, activités et projets culturels (subvention, sponsoring et mécénat)
- Cartographie de la culture
- Organisation des acteurs par secteurs d'activités
- Statistiques culturelles

Question 3 : Prise en compte des propositions des OSCs par l'Etat

De manière générale, et au regard des informations que nous avons obtenus, on peut dire que certaines propositions ont été prises en compte, le temps du politique n'étant pas forcément celui des OSCs ou des populations.

- Compte d'affectation spécial : 1 milliard par an pour soutenir les acteurs
- Lois et décrets d'application (droits d'auteur et droits voisins, patrimoine, spectacle vivant, cinéma, ...)
- Création des sociétés de gestion des droits d'auteur et droits voisins

- Ouverture simultanée des instituts des Beaux-Arts : Foumban, Nkongsamba, Sahel), l'Institut National des Arts du Cameroun (toujours attendu)
- Déclaration de l'Association Culturelle « Ong d'utilité publique » (Ecrans noirs)

Question 4 : Les mesures prises par la société civile pour garantir la prise en compte de leur propositions

N' étant que force de proposition, ceux-ci s'impliquent, portent des initiatives, évènements artistiques et culturels, et proposent parfois leurs services en tant qu'experts au Ministère des arts et de la culture.

On notera par exemple Octobre 2018 : Adresses de quelques acteurs culturels aux candidats à la présidentielle

- Le pacte culturel de Jean Pierre Bekolo
- Lettre ouverte aux candidats de la Princesse Marilyn Douala Bell
- Elaboration d'un plan stratégique Culture par les acteurs réunis au sein du forum whatsapp Arts & Culture 237

Seulement l'impression générale des choses qui n'avancent pas, reste toujours.

Chronologie de l'élaboration de la politique culturelle au Cameroun

Ancien régime

1975 : Politique culturelle de la république unie du Cameroun

1979 : institution d'une charte culturelle par décret présidentiel

Actuel régime

1991 : Etats généraux de la culture

1992 : Décret création d'un ministère de la culture

2005 : Décret organisation du ministère de la culture

2006 : Adhésion à la Convention Unesco 2005 pour la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle

Chronologie de l'élaboration de la politique culturelle au Cameroun (suite)

17-20 mars 2008 : 1ères Assises camerounaises des entreprises et industries culturelles dans l'espace francophone

2009 : Séminaire sur l'élaboration de la politique culturelle nationale

27-29 avril 2016 : 2èmes Assises sur les entreprises culturelles et les industries créatives au Cameroun

Septembre 2019 : Organisation des acteurs culturels au sein de fédérations corporatives dans le cadre de la Rentrée culturelle et artistique - RECAN2019

Chronologie de l'élaboration de la politique culturelle au Cameroun (suite)

Nous notons quelques ambiguïtés dans le process mis en place par le gouvernement :

- **Assises 2008** : pilotage stratégique de la politique culturelle au-delà de l'élaboration « *à la demande du Ministère des arts et de la culture d'un mémorandum de propositions favorisant le développement des entreprises et des IC au Cameroun* »
- **Séminaire 2009** : *Elaboration de la politique culturelle du Cameroun*
- **Assises 2016** : « *Préparer l'élaboration et la mise en place d'une politique incitative en faveur des entreprises culturelles et des industries créatives au Cameroun, en rapport avec les pratiques et usages* »

III - Les lignes qui bougent ou pas ? Cas de meilleures pratiques

Il est certain qu'avec les obligations de nos états vis-à-vis des accords conclus et autres ratifications à l'international, implique de plus en plus la société civile dans la mise en place des politiques culturelles.

On peut citer :

- la prise en compte de certaines activités d'acteurs culturels privés dans l'agenda culturel des différents ministères :

Mali : Festival sur le Niger, Festival de théâtre, Festival du Désert,

Cameroun : Festival Ecrans Noirs, Festival SUD (Salon Urbain de Douala)

- la nomination de certains acteurs culturels à la tête de grands évènements (Hugo Diarra nommé à tête de la biennale de la photo de Bamako)
- La participation de certain acteurs culturels aux voyages officiels du gouvernement)

CONCLUSION

De façon générale nous pouvons dire que la société civile culturelle, au Cameroun comme au Mali, prend part à la mise en place(œuvre) des politiques culturelles.

Cette implication de la société civile est encore très faible et pourrait être encore plus présente.

MERCI